

DOSSIER DE RENTRÉE TEULIAD AN DISTRO



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

**ÉCOLE BILINGUE
SAINT-GUEN**

3, place Colonel Le Menac'h - 56000 Vannes
02.97.54.04.71 - ecolesaintguen@orange.fr



**SKOL DIVYEZHEK
SANT-GWENN**

3, plasenn Koronal Ar Menac'h - 56000 Gwened
02.97.54.04.71 - skolsantgwenn@orange.fr

www.ecolesaintguen.bzh 

www.facebook.com/saintguen 

www.instagram.com/ecole_saint_guen 



Vannes, le 1^{er} septembre 2023

Chers parents,

J'espère qu'après cette pause estivale, vous êtes revenus reposés et prêts à démarrer avec nous cette nouvelle année scolaire.

Pour cette rentrée, il n'y a plus de contraintes sanitaires... Enfin !

L'équipe éducative est prête à accompagner les élèves dans leurs nouvelles compétences à développer avec toujours les mêmes exigences et le même sérieux.

De nouvelles familles nous ont rejoints et nous leur souhaitons la bienvenue !

Ce dossier de rentrée que vous avez entre les mains doit vous permettre de prendre connaissance des informations nécessaires à la bonne organisation de la scolarité de votre enfant. Consultez-le avec attention, mais rien ne remplacera le contact direct... Alors, si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à venir nous voir !

Toute l'équipe éducative fera le maximum pour que vos enfants passent une excellente année scolaire dans une ambiance de travail et de sérénité.

Jérôme Larcher-Rouland

Directeur de l'école St Guen/Rener skol Sant Gwenn

PS : D'ici quelques jours, vous allez recevoir une fiche de renseignements vous concernant. Je vous remercie de la modifier éventuellement et de la rapporter le plus rapidement possible à l'enseignante de votre enfant.

A) STRUCTURE DE L'ÉCOLE



Equipe enseignante

P.S.	Mmes Céline LAUNAY & Charlotte FOLLET
P.S./M.S. Bilingue	Mme Marie-Noëlle PAQUET
M.S.	Mme Armelle CHAFFOT
G.S.	Mmes Laurence ROBIN & Soazig CONAN
G.S./CP Bilingue	Mmes Rosine LE CALONNEC & Soazig CONAN
C.P.	Mmes Sylvie BRILLET
C.P./C.E.1 Bilingue	Mme Anne-Laure COLLIU
C.E.1	Mme Elisabeth COLIN
C.E.1/C.E.2 Bilingue	Mme Chann NOUVELLON
C.E.2	Mme Ludivine LE SAINT-QUINIO
C.M.1	Mme Marie LEFEBVRE
C.M.1/C.M.2 Bilingue	Mme Alice DANIEL
C.M.2	Mme Marilyne NICOLAS
Dispositif ULIS	Mme Chantal du PENHOAT
Poste d'adaptation	Mme Hélène CHAUVEL

Intervenants

Anglais en Filière bilingue	Mme Emma CUSHWAY
AESH* Collective en ULIS	Mme Kunthéa SOVANN
AESH* Individuelle	Mmes Anne CAILLARD, Céline CHARLES & Marie LOPEZ

**Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap*

Personnels de service, administratif, économique et d'éducation

Aide-maternelle, Entretien & Service de Restauration :	Mmes Bénédicte BLAVEC, Virginie GANDON, Hélène GUILLEVIC, Sophie JARNO, Marie LE GOFF, Valérie LE QUENTREC, Chantal POURCHASSE, Valérie LE TEXIER
Etude surveillée & Garderie	Mmes Béatrice BITOT, Bénédicte BLAVEC, Céline LAUNAY, Ludivine LE SAINT QUINIO & Marilyne NICOLAS
Maintenance & Entretien	M. Hervé RICHARD
Secrétariat	Mme Nadia LEVAILLANT
Comptabilité	Mme Sandrine THOMAS SPITZER

Animateurs des ateliers de la pause méridienne

Les activités commencent le 5 septembre et s'adressent aux enfants déjeunant régulièrement à la cantine.

Marionnettes	Mme Myriam DUDOUIT
Sports	M. Alexandre AMMOUR

B) HORAIRES



L'école est ouverte à **7 h 30 pour la garderie et ferme à 19 heures.**

Aucun enfant ne doit se trouver sur les cours de l'école avant 8 h 15.

Les temps d'enseignement sont assurés les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 le matin et de 13 h 30 à 16 h 30 l'après-midi.**

Tous les enfants qui rentrent déjeuner doivent avoir quitté l'école à **12 heures.**

L'école est rouverte à **13 h 15.**

Le soir, tous les enfants se trouvant sur la cour à **16 h 45** sont accompagnés soit en garderie, soit à l'étude.

Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 12 heures - de 13h30 à 17 heures, tous les jours d'école.

Pour joindre le service de comptabilité, il faut appeler le mercredi entre 8h30 et 12h30.

C) CONGES SCOLAIRES

RENTREE DES CLASSES le lundi 4 septembre 2023 à 8h30
VACANCES D'AUTOMNE du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2023
NOEL du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
VACANCES D'HIVER..... du samedi 24 février au dimanche 10 mars 2024
VACANCES DE PRINTEMPS du samedi 20 avril au dimanche 5 mai 2024
PONT DE L'ASCENSION du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2024
FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE le **vendredi 5 juillet 2024 après la classe**

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Important :



Tous les ans, il n'y a pas de classe le premier vendredi de décembre car c'est la Journée des Communautés Educatives. Mise en place au niveau national, cette journée est l'occasion pour tous les acteurs de l'école de réfléchir à leur mission d'enseignement. Cette année, elle sera donc le **vendredi 8 décembre.**

D) QUELQUES DATES IMPORTANTES

Septembre

- Lundi 4 : Rentrée des élèves 8 h 30
Dimanche 24 : Messe de rentrée paroissiale & Bénédiction des cartables 11 heures
Mardi 26 : Journée de la Rencontre par groupes
Jeudi 28 : Assemblée générale DIHUN 20 heures

Octobre

- Lundi 2 : Assemblée générale APEL 20 heures
Vendredi 20 : Fête de la Saint Guen Soirée
Samedi 21 : Début des vacances d'automne

Novembre

- Lundi 6 : Reprise des cours

Décembre

- Vendredi 8 : Journée des Communautés éducatives (pas de classe toute la journée)
Vendredi 15 : Marché de Noël 16h30
Samedi 23 : Début des vacances de Noël

Janvier

- Lundi 8 : Reprise des cours
Samedi 27 : Forum « Parents – Elève – Enseignants »

Février

- Semaine du 4 au 10 février : Séjour à la neige pour les C.M.
Mardi 13 : Mardi-Gras - Carnaval Après-midi
Samedi 24 : Début des vacances d'hiver



Mars

- Lundi 11 : Reprise des cours
Vendredi 29 : Opération « Bol de riz » Déjeuner

Avril

- Lundi 1^{er} : Jour férié (Lundi de Pâques) (pas de classe toute la journée)
Samedi 20 : Début des vacances de printemps

Mai

- Lundi 6 : Reprise des cours
Jeudi 9 : Jour férié (Ascension) (pas de classe toute la journée)
Vendredi 10 : Pont de l'Ascension) (pas de classe toute la journée)
Lundi 20 : Jour férié (Lundi de Pentecôte) (pas de classe toute la journée)
Dimanche 26 : Fête des Mères

Juin

- Dimanche 16 : Fête des Pères
Vendredi 28 : Kermesse 18h

Juillet

- Samedi 6 : Début des vacances d'été

E) REUNIONS DE CLASSE

Filière Monolingue

P.S. - Mmes Céline LAUNAY & Charlotte FOLLET.....	Lundi 25/09 à 18h
M.S. - Mme Armelle CHAFFOT.....	Vendredi 22/09 à 18h
G.S. - Mmes Laurence ROBIN & Soazig CONAN.....	Vendredi 15/09 à 18h
C.P. - Mme Sylvie BRILLET	Jeudi 7/09 à 18h
C.E.1 – Mme Elisabeth COLIN.....	Vendredi 29/09 à 18h
C.E.2 - Mme Ludivine LE SAINT-QUINIO	Mardi 12/09 à 18h
C.M.1 - Mme Marie LEFEBVRE.....	Mardi 19/09 à 18h
C.M.2 - Mme Marilyne NICOLAS.....	Lundi 11/09 à 18h
Dispositif ULIS - Mme Chantal du PENHOAT	Jeudi 7/09 à 18h

Filière Bilingue

P.S./M.S. - Mme Marie-Noëlle PAQUET	Lundi 25/09 à 18h
G.S./C.P. - Mmes Rosine LE CALONNEC & Soazig CONAN	Mardi 26/09 à 18h
C.P./C.E.1 - Mme Anne-Laure COLLIOU	Vendredi 15/09 à 18h
C.E.1/C.E.2 - Mme Chan NOUVELLON	Mardi 12/09 à 18h
C.M.1/C.M.2 – Mme Alice DANIEL	Lundi 18/09 à 18h

Important : les enfants ne sont pas acceptés aux réunions de parents. Merci de votre compréhension.



F) SCOLARITE ET FACTURES

Important : le prix du repas à la cantine peut être amené à subir des augmentations au cours de l'année. Pour l'instant, il est fixé à 4,85 euros.



PAIEMENTS :

Tous les paiements, sauf indication contraire, sont à faire à l'ordre de « **OGEC ECOLE SAINT-GUEN** ». L'OGEC est l'association des parents de l'école qui se charge de la gestion matérielle de notre école. Elle est l'employeur de tous les personnels de l'école. Une assemblée générale, au mois d'octobre, rend compte de toutes les activités financières de l'année.

		Tarif mensuel <i>(sur 10 mois)</i>	à l'unité
Contribution des familles	<i>Forfait de base</i>	18,50 €	
	<i>ou Tarif réduit ①</i>	13,50 €	
	<i>ou Tarif réduit ②</i>	10,50 €	
Contribution volontaire de solidarité (facultatif)		2 € ou plus	
Frais administratifs (par famille)		2 €	
Frais pédagogiques	<i>Fournitures</i>	7 €	
Garderie du matin	<i>De 7h30 à 8h20</i>		1,50 €
Garderie/Etude	<i>De 16h30 à 17h45</i>		1,50 €
Garderie du soir	<i>De 17h45 à 19 heures</i>		1,50 €
Cantine			4,85 €
Assurance scolaire	<i>Établissement</i>		1,62 €
	<i>Elève (facultative)</i>		10,92 €

1) **Contribution des familles** : Il existe 4 tarifs :

- Le Forfait de base est le tarif normal qui correspond à la base nécessaire à l'équilibre du budget de l'établissement. Ce tarif s'applique par défaut.
- La Contribution volontaire de solidarité est destinée à ceux qui souhaitent soutenir davantage nos projets.
- Les Tarifs réduits ① et ② sont dépendants du Quotient familial (somme des revenus mensuels divisée par le nombre de personnes à charge). Le tarif ② est appliqué pour un Quotient familial inférieur à 581 € (ce qui correspond aux Quotients F, G et H de la ville de Vannes). Le tarif ① est appliqué pour un Quotient familial compris entre 581 et 710 € (Quotient E pour les Vannetais). Ils seront soumis à la présentation d'un justificatif émanant de la CAF.
- Réduction de 50 % (sur le tarif normal) pour le 3^{ème} enfant et gratuité pour le 4^{ème} enfant.

2) Frais pédagogiques : Une location de livres pour les primaires est facturée en fin d'année ainsi que les fournitures prises par ceux qui n'ont pas le droit à une subvention par leur commune. Pour les autres, le montant de la subvention apparaîtra sur la facture en cours d'année, venant en déduction des fournitures prises. (Subvention fournitures pour Vannes : 44 € pour l'année 2023-2024)

3) Garderie : La garderie est ouverte le matin à **7 h 30** jusqu'à **8 h 15**. Le soir jusqu'à **19 h 00**.

Pour la garderie du soir, les parents doivent prévoir une collation pour leur enfant. A noter, vous pouvez déduire une partie des frais de garderie de vos impôts, n'hésitez pas à nous demander une attestation.

4) Étude surveillée : Elle est ouverte aux élèves de CP au CM2, pour un travail en autonomie sous la surveillance d'un adulte. Cela permet d'avancer le travail du soir, mais ne peut-être considéré comme de l'aide aux devoirs. **Les parents restent responsables du travail du soir de leurs enfants.** Ils doivent contrôler le travail des enfants en rentrant à la maison. Cela permet aux parents de suivre les apprentissages de leur enfant.

5) Assurance scolaire : L'assurance établissement est obligatoire pour tous : elle couvre les bénévoles intervenant dans l'école et les parents encadrant les sorties.

6) Cantine

- 1) Pour les réguliers, nous insistons pour la mise en place du prélèvement automatique qui depuis plusieurs années donne satisfaction. Sinon, la cantine est payable mensuellement, une fois le mois terminé.
- 2) Pour les occasionnels, l'accès à la cantine est subordonnée à une demande écrite dans le cahier de correspondance au moins la veille du jour où l'enfant mange.
- 3) En cas d'absence et afin que le prix du repas soit décompté, vous devez prévenir impérativement le secrétariat **avant 8h45**.
- 4) Il est impératif de signaler au secrétariat les intolérances alimentaires afin de mettre en place un protocole de prise en charge par notre prestataire. Dans le cas où pour raisons médicales la famille fournit le repas, il lui sera facturé 1 euro.
- 5) Les repas sont fournis par la société « Ansamble ». Ils sont élaborés au Lycée St Joseph et nous sont livrés en liaison chaude. Le pain est toujours du « pain bio » de proximité (fabriqué par le boulanger près de l'école) et pour chaque repas, un élément est issu de l'agriculture biologique.



TRES IMPORTANT : Subvention pour les repas

Ne pas oublier **pour les Vannetais** de faire la demande de **subvention** pour les repas à l'Accueil Unique Enfance, avenue Victor Hugo (documents à fournir : feuille d'imposition, relevé CAF, justificatif de domicile). Retourner à l'école **l'attestation**

délivrée indiquant le barème de la subvention.

Ce calcul est fait pour une année civile et il peut être réclamé dès le mois de décembre 2023 pour l'année 2024. Il est encore possible de l'obtenir pour la période allant de septembre à décembre 2023.

Nous facturerons le tarif normal si nous ne possédons pas cette attestation.

MOIS	Nombre de repas	Tarif normal	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
			-0,24 €	-0,48 €	-0,69 €	-1,28 €	-1,91 €	-2,53 €	-2,75 €
	1	4,85 €	4,61 €	4,37 €	4,16 €	3,57 €	2,94 €	2,32 €	2,10 €
SEPTEMBRE	15	72,75 €	69,15 €	65,55 €	62,40 €	53,55 €	44,10 €	34,80 €	31,50 €
OCTOBRE	12	58,20 €	55,32 €	52,44 €	49,92 €	42,84 €	35,28 €	27,84 €	25,20 €
NOVEMBRE	15	72,75 €	69,15 €	65,55 €	62,40 €	53,55 €	44,10 €	34,80 €	31,50 €
DECEMBRE	13	63,05 €	59,93 €	56,81 €	54,08 €	46,41 €	38,22 €	30,16 €	27,30 €
JANVIER	14	67,90 €	64,54 €	61,18 €	58,24 €	49,98 €	41,16 €	32,48 €	29,40 €
FEVRIER	14	67,90 €	64,54 €	61,18 €	58,24 €	49,98 €	41,16 €	32,48 €	29,40 €
MARS	12	58,20 €	55,32 €	52,44 €	49,92 €	42,84 €	35,28 €	27,84 €	25,20 €
AVRIL	11	53,35 €	50,71 €	48,07 €	45,76 €	39,27 €	32,34 €	25,52 €	23,10 €
MAI	13	63,05 €	59,93 €	56,81 €	54,08 €	46,41 €	38,22 €	30,16 €	27,30 €
JUIN	16	77,60 €	73,76 €	69,92 €	66,56 €	57,12 €	47,04 €	37,12 €	33,60 €
JUILLET	4	19,40 €	18,44 €	17,48 €	16,64 €	14,28 €	11,76 €	9,28 €	8,40 €
Annuel	139	674,15 €	640,79 €	607,43 €	578,24 €	496,23 €	408,66 €	322,48 €	291,90 €

G) CATÉCHÈSE

Le catéchisme est fait dans chaque classe de l'école.

L'inscription ou la réinscription pour la catéchèse se fait directement à la paroisse le samedi 9 septembre ou le mercredi 13 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Votre enfant va cheminer pas à pas en Eglise. Il va se préparer aux sacrements : Baptême – 1^{ère} communion – Confirmation – Réconciliation... Des célébrations, des temps forts et des catéchèses vont l'aider à vivre ce chemin de Foi.

Pour que ce chemin soit bien vécu, vous, parents, êtes invités à accompagner votre enfant en participant vous-mêmes à des rencontres et en l'accompagnant aux messes en famille.



H) DIVERS

a) Les enfants **ne doivent pas venir malades** à l'école. Un enfant malade, outre qu'il n'est pas lui-même à l'aise, perturbe la classe et contamine les autres. **Pas de médicaments dans les cartables !**

b) Les vêtements des enfants se ressemblent beaucoup par les temps qui courent. Et les petits de maternelle ne sont pas toujours capables de reconnaître leurs vêtements. **Merci de bien vouloir écrire le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement.** Vous ne vous imaginez pas quel service vous rendrez aux enseignantes et aux personnels de service. Chaque année, il nous reste des quantités de vêtements non réclamés. Si chaque vêtement était marqué au nom de l'enfant ou de la famille, cela permettrait de restituer à leur propriétaire les vêtements trouvés.

c) Merci aux parents de ne pas rentrer dans le couloir de maternelle avec une poussette.

I) FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Une fiche de renseignements pré-remplie vous a été adressée. Modifiez-la si nécessaire soigneusement et faites retour à l'école le plus rapidement possible.

J) ANGLAIS

Comme les années passées, nous proposons à tous les élèves de l'école une initiation puis un enseignement de l'anglais. Cet apprentissage commence fin septembre/début octobre et il est fait par un enseignant habilité pour tous les élèves de la Petite Section au CM2 Monolingue.



K) ANGLAIS dans le cadre du Plan Multilingue Breton

Les élèves bilingues pratiquent l'anglais selon une méthode originale et novatrice mise au point pour les enfants qui apprennent déjà 2 langues (français et breton). Elle est dispensée par une intervenante extérieure. Cette pratique s'adresse aux élèves de maternelle MS et GS et aux CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Le coût **par mois** est de : **14 €** pour 2 heures d'activité par semaine, pour le 1^{er} enfant, **11 €** pour les suivants. **L'association DIHUN prend en charge une partie du coût de cette activité.**

L) ASSURANCE SCOLAIRE

Chaque année l'école propose, impose maintenant selon la législation, une assurance dite « individuelle-accident » qui couvre l'enfant s'il se blesse sans qu'il n'y ait aucun responsable.

Chaque année des confusions sont faites par les parents, qui, je le reconnais volontiers, ne sont pas tous des spécialistes de l'assurance.

Voici donc résumé ce qu'il faut savoir et ce qu'il faut faire :

1) Vous devez tous être assurés pour vos enfants en « **responsabilité civile** » pour couvrir les dégâts que votre enfant pourrait causer à autrui. Nous ne vérifions pas si vous l'êtes, mais il est d'impérieuse nécessité que chaque enfant soit couvert par ce type d'assurance, liée généralement à l'assurance du domicile.

2) A l'école, chaque enfant doit être assuré en plus par « **une individuelle-accident** », décrite plus haut, et qui est **obligatoire** à chaque fois qu'une classe quitte l'école pour une activité extérieure.

C'est l'assurance que propose la Mutuelle St Christophe et qui est valable un an, temps scolaire et extrascolaire compris. Elle vaut **10,92 €** (brochure d'informations envoyée par mail).

Si vous ne souhaitez pas adhérer à cette assurance, vous devez obligatoirement vous renseigner près de votre assureur, au besoin lui demander une attestation que vous conservez, afin qu'il indique clairement si votre enfant est couvert par une garantie, pour tous dommages et sans aucune restriction.

➔ Toutefois, l'assurance « **responsabilité civile établissement *** » **incluse** dans les **12,54 €** *est payable par ceux qui ne souscrivent pas à l'assurance par l'intermédiaire de l'école*. Elle vous est facturée **1.62 €**.

* Cette assurance couvre notamment les dégâts que des parents bénévoles pourraient causer aux enfants dans le cadre des activités extrascolaires.

**Ne pas remplir le coupon d'adhésion (ni faire de chèque),
il suffit juste de cocher votre choix sur la fiche de renseignements.**

M) PRÉLÈVEMENT MENSUEL DES FACTURES

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place pour vos paiements, le prélèvement mensuel. Ceci vous permet de régler sur 10 mois vos frais de scolarité, de cantine et de garderie/étude (prélèvement le 10 de chaque mois à partir du mois d'octobre).

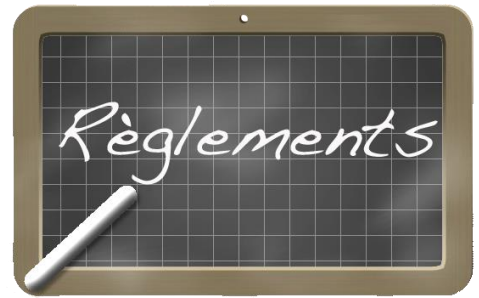
Si vous n'avez pas transmis votre IBAN, merci de le faire le plus rapidement possible.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à passer au secrétariat.



N) QUELQUES RÈGLES A L'ÉCOLE SAINT-GUEN

L'école est ouverte le matin à 8 h 15, l'après-midi à 13 h 15 pour que les classes commencent à 8 h 30 et 13 h 30. **Aucun enfant ne peut se trouver sur la cour avant 8 h 15.**



La classe du matin finit à 11 h 45 celle du soir à 16 h 30.

Les parents doivent être ponctuels.

Une garderie payante fonctionne dans l'école, le matin à partir de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 19 h 00.

Toute personne étrangère à l'école ne peut y pénétrer sans l'autorisation du Directeur. Les vélos, planches à roulettes et autres objets roulants ou glissants doivent rester à l'extérieur.

Un enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire, sauf cas d'urgence, et sans la permission de l'enseignant.

Les élèves devront, à l'issue des classes se rendre immédiatement chez leurs parents. Ceux-ci doivent prendre conscience de leurs responsabilités et de leur devoir le plus strict qui est de veiller à la sécurité de leurs enfants.

Après 16 h 45, tout élève présent dans la cour sera compté dans l'effectif de l'étude ou de la garderie.

Les élèves doivent prendre le plus grand soin de leurs cahiers et de leurs livres. Tous les mouvements d'ensemble (entrée en classe, sortie) dans les couloirs, doivent se faire dans le calme et en ordre.

L'élève qui arrive à l'école après les heures réglementaires ou qui manque l'école doit faire connaître au plus tôt par un écrit de ses parents, le motif du retard ou de l'absence.

Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais et en tous cas avant 8h45 pour les enfants mangeant à la cantine tous les jours.

Les vêtements et les affaires scolaires devront être marqués au nom de l'enfant. L'école décline sa responsabilité en cas de perte de jouets personnels, bijoux, cartables ou vêtements non marqués.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AUX CLASSES ENFANTINES DE L'ÉCOLE

Il est vivement conseillé pour les enfants des classes enfantines ayant du mal à s'adapter à l'école, de commencer d'abord par une matinée de classe.

Tout vêtement prêté par l'école doit être obligatoirement rapporté propre et le plus rapidement possible.

O) CODE DE VIE A L'ECOLE

Respecter ce règlement, c'est gagner la confiance des autres.

I HORAIRES

- Je dois arriver à l'heure à l'école (avant 8h30 le matin, avant 13h30 l'après-midi).
- Dès que la sonnerie retentit, j'arrête de jouer et je me range tout de suite.
- Je dois être calme dans les rangs afin de me préparer sérieusement à travailler dès l'entrée en classe.
- Je ne bouscule pas les autres camarades.
- Je tiens mon cartable à la main ou sur le dos.
- Je ne fais pas rouler mon cartable dans les escaliers.

II RESPECT

Chacun a droit au respect : les enfants comme les adultes.

- Je dois donc : être poli (dire bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon...) et écouter les autres.
- Je ne dois pas : me bagarrer, me moquer, insulter un camarade et encore moins ses parents, dire des paroles grossières...
- Le racket, quel qu'il soit (argent, goûter...), est répréhensible. Je ne dois ni l'accepter, ni le provoquer, ni l'encourager mais, au contraire, l'empêcher et le signaler.

III HYGIÈNE

- Je porte des vêtements adaptés à l'école et marqués à mon nom.
- Je dois avoir les mains propres en entrant en classe et à la cantine, les cheveux régulièrement vérifiés (présence de poux).
- Je possède un mouchoir en papier dans ma poche et un paquet dans mon cartable.

IV DANS LES TOILETTES

- Les toilettes ne sont pas une salle de jeux ; je ne dois :
 - ni pousser les portes avec le pied, ni les claquer ;
 - ni gaspiller le papier toilette ;
 - ni boucher les toilettes ;
 - ni jouer avec l'eau des robinets.

Mais je tire la chasse d'eau, je ferme la porte derrière moi et je me lave les mains (attention à ne pas faire gicler l'eau...).

V EN RÉCRÉATION

Chacun a le droit de jouer et de se détendre en récréation.

- **Je ne suis pas autorisé(e) à retourner en classe pendant la récréation.**
- Les balles en mousse marquées sont autorisées sauf par temps de pluie ou si la cour est mouillée.
- Les cordes à sauter, élastiques, cartes à jouer (mais pas les cartes à collectionner), petits livres et les billes (pas les grosses) sont également autorisés.
- J'ai bien conscience que la cour de récréation n'est pas une salle de gymnastique. Je ne fais donc pas d'acrobaties qui pourraient provoquer des accidents à moi-même et aux autres.
- Des corbeilles à papier sont disposées dans l'école : je ne jette pas un papier ailleurs.
- Si quelqu'un se blesse, je préviens le surveillant ou l'enseignant.

VI DANS L'ECOLE

- Les confiseries sont uniquement autorisées en classe pour des événements particuliers.
- Si j'ai un goûter, je ne le mange pas dans les couloirs mais j'attends d'être à l'extérieur.
- Je ne peux apporter de l'argent que si mon enseignant me l'a précisé pour une raison bien définie (sortie, pain au chocolat...).
- L'usage d'objets de valeur (baladeur, téléphone portable...) est formellement interdit et entraîne une confiscation immédiate. Seuls les parents pourront récupérer l'appareil.
- Les médicaments représentant un danger potentiel pour les autres ne sont pas autorisés.
- Rappel : les enseignants ne sont pas habilités à administrer un traitement médical.

VII ACCES DES LOCAUX SCOLAIRES AUX PARENTS

- Par mesure de sécurité, les parents attendent que la sonnerie retentisse pour pénétrer dans l'enceinte scolaire (11h45 et 16h30).
- Pour permettre le bon ordre des mouvements des classes, il est instamment demandé aux parents de ne pas encombrer les couloirs et les entrées de l'école ainsi que de ne pas s'éterniser sur la cour de récréation.
- Il leur est demandé également de ne pas entrer dans l'école, même sur la cour de récréation, en fumant ou accompagnés d'un animal.
- Pour respecter le travail à l'étude, les parents attendent à l'extérieur de la classe.

VIII LE CAHIER DE LIAISON

- Le cahier de liaison (ou de correspondance) permet un véritable lien entre la famille et l'école. Il permet de consigner les absences et les retards, les demandes de rendez-vous et toutes les communications inhérentes au bon fonctionnement de l'école.

IX COLLABORATION ENSEIGNANTS - PARENTS

- La tâche de l'enseignant ne peut trouver sa pleine réussite que dans la confiance que lui accordent les parents.
- Le dialogue permettant de meilleures connaissances, compréhension et entente est un facteur indispensable de cette confiance.
- Le Directeur est à la disposition des familles sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

X EN CAS DE NON RESPECT DU RÈGLEMENT

- Dans l'intérêt de tous, chacun est invité à respecter et à faire respecter le règlement, les adultes comme les enfants. Je peux par exemple demander à quelqu'un qui a laissé tomber un papier de le ramasser.
- En cas de non respect du règlement, je peux être sanctionné ou isolé de mes camarades.
- Si je suis trop souvent réprimandé, je recevrai un avertissement écrit du Directeur, que mes parents signeront.



P) L'APEL de l'école Saint Guen

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre



Chers parents,

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui a pour mission d'être à l'écoute de tous les parents, qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- **accueil des nouveaux parents,**
- **Animation 1^{er} semestre**
 - o **Marché de Noël (Apel/Dihun)**
 - o **Soirée Tartiflette**
 - o ...
- **Participation prévisionnelle au financement :**
 - o **Classe de neige**
 - o **Sortie enfants**
 - o **Judo, Tir à l'arc, Escrime, Poney...**
 - o **Voile**
 - o **Séjour surf**
- **représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,**
- **organisation de la kermesse, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.**

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec plus de 823 000 familles adhérentes. Porteuse de convictions éducatives fortes l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.
- **Apel Service**, un service téléphonique (**0 810 255 255**), au prix d'un appel local, où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- **Le Service d'information et de conseil aux familles**, qui propose un accueil personnalisé et gratuit pour vous informer sur les études, les métiers, l'orientation, les diplômes et les établissements par le biais d'entretiens individuels pour les jeunes et sur RDV. Le but de ces rencontres est d'aider le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel et de l'aider à établir son parcours d'études. Voici les coordonnées de Mme Florence MOREN, animatrice-documentaliste à l'Apel du Morbihan : 02.97.46.02.40 ou apel56icf@orange.fr

TOUTES CES ACTIONS NE PEUVENT ETRE MENEES PAR L'APEL QUE GRACE A VOTRE SOUTIEN.

ASSEMBLEE GENERALE prévue le lundi 2 octobre à 20 heures

COTISATION 2023-2024 : 22 €

(LA COTISATION COMPREND L'ABONNEMENT AU MAGAZINE « FAMILLE & EDUCATION »)

*Le dynamisme et le bien-être d'une l'école dépendent des associations qui la composent,
en adhérant, vous soutenez leurs projets !*

Q) DIHUN Sant Gwenn
(pour la filière bilingue)



Petit mot de l'association de parents bénévoles DIHUN

Chers parents,

Vos enfants sont en classe bilingue français-breton et bénéficient d'un enseignement renforcé de l'anglais.

Notre école rassemble le plus grand nombre d'enfants bretonnants de Vannes, c'est une belle récompense de la qualité du travail des enseignantes de cette filière !

Celle-ci nécessite un soutien particulier, du fait des cours d'anglais qui sont à la charge des familles. Depuis le début, beaucoup d'actions ont été menées pour en alléger le coût, afin qu'il ne soit pas un frein au choix de cet enseignement.

C'est l'association DIHUN, constituée de parents d'élèves de tous niveaux, qui œuvre à cette fin en plus de soutenir les projets proposés par les enseignantes. Ainsi, vous serez sollicités pour participer à différents événements qui ont deux objectifs :

- rassembler les familles de l'école avec l'équipe de l'APEL, quelque soit la filière des enfants : nous voulons une école ouverte !
- financer les projets spécifiques à la filière bilingue

Venez découvrir les nouveaux projets de l'association le **jeudi 28 septembre à 20 heures** lors de l'**Assemblée générale**, qui sera aussi l'occasion de lancer le premier grand événement de la vie de l'école : la **fête de la Saint Guen le vendredi 20 octobre** !

Au plaisir de se retrouver le 28 septembre, Kenavo !

Cotisation 2023-2024 : 15 €

Objectif : soutenir les projets proposés par les enseignantes bilingues.

Bon courage pour la rentrée !

10 trucs faciles

pour arriver en forme à l'école



je me couche tôt



je prépare
mes affaires
la veille



je me brosse les dents



je ne traîne pas
pour tout faire



je prends un petit
déjeuner équilibré

je ne bois pas
de soda le matin



je fais ma toilette



j'évite les écrans le matin



je prépare mes habits
la veille



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement

Balou rat evit an distro !

D'autres renseignements ici :

www.ecolesaintguen.bzh

www.facebook.com/saintguen

www.instagram.com/ecole_saint_guen

